

**Séance du mercredi 13 décembre 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CM : 10**  
**En exercice : 10**  
**Présents : 08**  
**Votants : 10**

**Date de convocation : 07/12/2023**

**Date d'affichage : 07/12/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le sept décembre 2023, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

**Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :**

– M. BOUSSIN Serge                      – Mme POITOU Rolande                      – Mme MARIE Audrey  
– Mme HAMON Nadège                      – M. TOUZE Laurent  
– M. GAUVIN Alexandre                      – M. LÉTHUMIER Mickaël

**Absentes excusées :**

– Mme BOURGEOIS Karine qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge.  
– Mme LAPEYRE Claire qui a donné pouvoir à M CHEVALIER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Ouverture de la séance à 18h05**

**Ordre du jour :**

**1 - Nomination de la secrétaire de séance.**

Mme HAMON Nadège est nommée secrétaire de séance.

**2 - Approbation du Compte-Rendu du conseil municipal du 08 Septembre 2023.**

**Vote :        9 Pour                      0 Contre                      0 Abstention (arrivée d'Audrey MARIE à 18h13)**

**3 - Informations du Maire, 3CBO, commissions diverses, agenda.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a substitué le bureau du Maire, par un bureau personnel. Le bureau d'origine a été remis dans le garage. Il signale qu'il sera susceptible de reprendre le bureau à la fin de son mandat.

**Réunions depuis le dernier conseil :**

28 Septembre : Conseil 3CBO à Château-Renard, Maire.

13 octobre : Réunion de la C.L.E.C.T.

Les communes ont noté une augmentation générale de 20 % de leur contribution.

Une partie des points n'a pas été validé comme celui concernant les voiries inter-communales.

Nous concernant, nous en avons 1790 m et auront désormais 4748,19 € à verser contre 3 058,90 € depuis 2012, ce qui représente une augmentation de 1689,29 €.

Pour rappel cette gestion concerne un fauchage annuel des bords de routes et l'entretien des fossés.

Ce rapport sera présenté lors du conseil communautaire du 14 décembre.

La question se pose de récupérer la gestion de cette voirie, comme l'envisage certaines communes.

16 octobre : Réunion transport scolaire à la Chapelle Saint Sépulcre, M. Boussin, M. Léthumier.

26 octobre : Installation nouveaux matériels informatique au secrétariat.

07 Novembre : Conseil d'Ecole. Baisse effectif et fermeture d'une classe l'an prochain. Un seul nouvel élève pour Pers à la rentrée 2024.

14 Novembre : Rendez-vous des territoires avec le Conseil Départemental à Pannes, Maire & 1<sup>er</sup> adjoint.

16 Novembre : Conseil 3CBO à Ervaucelle, Maire. Mise à l'étude de réunir tous les services à Chuelles.

22 Novembre : Salon des Maires à Paris, Maire & 1<sup>er</sup> adjoint.

28 Novembre : Réunion comice agricole 2024 à Courtenay, Maire & M Gauvin.

29 Novembre : Comité de bassin EPAGE à Chevry, Maire et Mme POITOU.

1er décembre : Bilan des pompiers Ferrières-en-Gâtinais, Maire.

05 décembre : Réunion de lancement pour le comice agricole 2024, 9 participants.

06 décembre : Commission Environnement 3CBO, Maire.

07 décembre : Commission Sport 3CBO, Maire.

08 décembre : Bilan des pompiers Bignon-Chevry-Rozoy, Maire.

### **Réunions et activités communales à venir :**

14 Décembre : Conseil 3CBO & Conférence des Maires à St Germain des Prés, Maire.

15 Décembre : Vœux du député à Château-Renard.

16 Décembre : Noël des enfants et distribution des colis aux anciens.

18 Décembre : Réunion de lancement avec la fondation du patrimoine

19 décembre : Réunion du S.I.I.S., Nadège et Karine.

20 décembre : Réception de la réserve incendie de la Canicherie avc le S.D.I.S., Maire & 1<sup>er</sup> adjoint.

### **3.1 Point communication :**

L'application Tamtam étant en liquidation, M. le Maire a vu avec les adjoints le 5 septembre pour retrouver un moyen équivalent. Depuis le 7 septembre, l'application « Panneau Pocket » est opérationnelle.

Après sondage, beaucoup d'habitants ont installé cette nouvelle application et la trouve satisfaisante.

M. le Maire souhaite un avis concerté sur l'envoi d'un « Pers-Infos » par cette application compte-tenu de l'abandon de la Gazette.

Il propose début 2024 de faire une réunion communication pour redéfinir l'utilisation des différents moyens de communication, « Panneau Pocket » - « Page Facebook » - Site internet + Localiti » - « Whatsapp Com Loisirs » - « Whatsapp Comice ».

Recensement des utilisateurs de ces différents médias.

A partir du 1er janvier, la nouvelle boîte mail ne sera plus gratuite, le montant sera de 18 € HT, soit 21,60 € TTC par an.

### **3.2 Point finances et subventions :**

#### **Factures & Subventions 2023 :**

Suite au piratage de l'informatique du conseil départemental, un retard existe en ce qui concerne les opérations financières. Après contact avec le CD 45 le 4 décembre, nous sommes concernés par des paiements non perçus sur le budget 2023.

**27 047,63 €** pour la deuxième tranche d'enfouissement des réseaux et **9 422 €** pour l'enfouissement de la fibre, route de l'Ancienne Tuilerie.

Ceci bloque également le versement des subventions, ce qui représente **8118 €** de la FA.PO. 2023.

Le 13 décembre, la Préfecture nous a versé **2 644 €** de la D.E.T.R. pour la défense incendie du chemin de la Canicherie et **4300 €** pour les travaux de voiries au titre de la redevance des mines.

La région Centre Val de Loire nous a versé **6 300 €** pour la participation à la voirie rue des Chemières, au niveau de la place.

#### **Régie de recette :**

Les montants déposés ne nous sont pas encore crédités. M. le Maire a contacté le SGC le 12 décembre pour essayer de clôturer notre exercice la semaine prochaine. Ce fonctionnement sera à améliorer en 2024.

#### **Point travaux :**

- La réception par les pompiers de la réserve incendie de la Canicherie est programmée le 20 décembre à 10h00.
- Le 19 septembre nous avons reçu une alerte de l'A.R.S. suite au passage d'un laboratoire de contrôle de l'eau effectué 12 septembre 2023 réalisé à la mairie (évier bar).  
Il a été relevé une très légère présence de plomb (11 µg/l pour une limite de qualité de 10 µg/l) constatée lors du prélèvement de Pers en Gâtinais. Après le passage du plombier M. Hureau, pas de canalisation plomb de trouvée. A priori ceci pourrait venir de la canalisation en inox du bar car parfois les soudures peuvent en relâcher en cas d'inutilisation prolongée. Dans l'immédiat, la valeur de + 1 µg/l étant très faible l'ARS nous conseille juste de faire couler l'eau avant de s'en servir. Néanmoins il faut agir, M le Maire demande à M. Boussin de changer ce robinet et les flexibles.
- Contact a été pris avec M. Jourdas du C.E.N. Val de Loire, attente de sa réponse sur la situation de la mare de La Merville après envoi de photos. Il a déjà préconisé de rabattre la ligne de jeunes saules au fond à 1 m maxi.  
M. le Maire souhaiterait faire une réunion sur site cet hiver pour établir les opérations à effectuer.

#### **Point entretien de la commune :**

- **Auto entrepreneur** : le montant au 4 décembre était de **5572,50 €** pour l'année 2023.
- **Carrière communale** : Le secrétaire de l'association P.U.M.A. nous a sollicité car des arbres sont tombés où risque de tomber, présentant un risque de sécurité. M. Boussin a vu avec lui les zones à traiter.  
Une personne de la commune étant volontaire pour réaliser ces travaux, M le Maire fera un nouvel arrêté d'affouage.
- **Tracteur communal** : Il y a 2 semaines panne de notre tracteur. Le disque d'embrayage est à changer.  
M. Boussin a pris contact avec le mécanicien et conteste la version liée à l'usage. Le 11 décembre nous avons reçu un devis de **1 424,57 €** pour changer le disque. Mme Poitou propose de s'occuper de faire une action avec l'assurance.  
M. CHEVALIER va faire le nécessaire par rapport à la main d'œuvre compte-tenu d'une situation qui se répète.

Il présente le tableau actualisé des dépenses inerrantes à l'entretien de notre matériel et souhaite que la question soit à nouveau évoquée prochainement sur les suites à donner sur la conservation et l'usage de ce matériel.

### **Point urbanisme :**

- Suite à l'envoi de courrier aux demandeurs de ces travaux non achevés le 30 octobre aucun retour n'a été reçu. Une relance a été faite semaine 46 pour la déclaration d'un gîte. Un second envoi simple sera effectué.  
**En cas de non réponse, des courriers en recommandés seront envoyés.**
- **Acquisition de la parcelle A 503** Après les courriels envoyés le 10 février et le 5 octobre, une nouvelle relance a été effectuée le 4 décembre. Une réponse de l'étude d'Egreville nous est parvenue avec avis de signature pour fin décembre, mais pour le moment toujours pas de rendez-vous.
- **Parcelle A 200**  
Suite à demande par courriel du propriétaire riverain de cette parcelle, puisque la réserve incendie de la canicherie est désormais posée et clôturée et qu'elle sera réceptionnée par les pompiers le 20 décembre, M le Maire estime qu'il est temps de reprendre ce dossier et de donner un avis sur la destination de cette parcelle qui jouxte notre parcelle A 657 (haut de la carrière sur laquelle est implantée la réserve incendie de la canicherie).  
Il propose un tour de table en demandant déjà quel serait l'usage de la commune pour cette parcelle et demande l'avis de chacun pour une vente ou pas, partielle ou totale, voire un don comme le suggère le propriétaire.  
Mme Poitou exprime que c'est un bien du patrimoine communal et évoque les relations parfois compliquées comme notamment une vidéo de fin décembre 2022.  
Elle ajoute que la non vente de ce bois doit demeurer un choix. M. CHEVALIER répond que ceci a toujours été le cas.  
Après le tour de table les avis sont partagés, sans majorité évidente, entre garder le bois et une vente, partielle ou totale.  
Eu égard aux nombreuses démarches effectuées en 2011, puis reprises par le nouveau conseil depuis 2021 et acquisition chez le notaire en 2022, **le don est déjà écarté à la majorité.**  
Suite à la demande de plusieurs conseillers qui ne visualisent plus le terrain, M Chevalier propose de retourner sur place, notamment pour bien identifier l'installation de la réserve incendie et le périmètre réel de cette parcelle.  
Il souhaite que début 2024 les 10 conseillers se prononcent par un vote pour rendre une réponse définitive au riverain.
- **Parcelles D26 et D 27.** M CHEVALIER rappelle que nous avons délibéré le 21 avril 2023 pour faire correspondre la limite cadastrale avec la clôture grillagée posée en retrait sur son terrain par l'actuel propriétaire de la parcelle D 27.  
Lors du conseil du 9 juin 2023, il avait été présenté 2 devis pour faire un bornage entre sa parcelle et la nôtre, D 26, mare de La Merville. Pas de décision n'avait été prise à cette occasion. Ce point était prévu pour cet ordre du jour mais nous avons appris récemment que la vente de la parcelle D27 était prévue courant janvier 2024.  
M. le Maire a alerté le notaire le 29 novembre sur ce point. Le 30 novembre M. Boussin et M. Chevalier ont eu un contact téléphonique avec le vendeur qui a signifié la situation de la clôture au vendeur et au notaire.  
M. le Maire propose revoir ceci après la vente avec le nouveau propriétaire. Accepté à l'unanimité.
- Les 2 agents urbanisme de la 3CBO démissionnent pour intégrer l'agglo montargoise fin janvier 2024.  
Les ouvertures de postes sont en cours mais ceci entraîne des inquiétudes quant au suivi des dossiers ainsi que dans la concrétisation du nouveau PLUiH qui n'a toujours pas été voté par le conseil communautaire.  
Les 2 agents seront en fonction jusqu'au 19 janvier.

### **Point R. H. :**

- Le Complément Indiciaire Annuel, qui a été voté par l'ancien conseil municipal le 15 décembre 2017, n'avait jamais fait l'objet d'un arrêté du Maire précédent.  
En reprenant les éléments de cette délibération et le temps de travail hebdomadaire, la secrétaire peut prétendre au versement d'une prime annuelle de **286 €**.  
Chaque année, au mois de décembre, le Maire doit prendre un arrêté pour le versement de voté par délibération.  
Compte-tenu que les salaires doivent être envoyés au 8 décembre 2023, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un arrêté stipulant l'attribution de cette prime. Ceci devra être renouvelé chaque année.
- Le 28 novembre la préfecture nous a adressé les modalités de mise en œuvre de la **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**. Les documents ont été envoyés aux membres du conseil municipal.  
Le calcul prévoit une indemnité de 800 € maxi pour un agent faisant 35h00.  
La règle pour 20h00 serait de 457, 15 €.  
M. le Maire demande l'avis du conseil pour la prise d'une proposition qui sera envoyée au Centre De Gestion 45.  
Après le retour du CDG 45, avant juin 2024, le conseil devra prendre une délibération.  
Le conseil choisit d'attribuer la somme de 500 €.  
  
Mme Marie demande s'il serait possible d'augmenter à 500 € le **C.I.A.** évoqué au point précédent, en compensation du préjudice subi par la secrétaire depuis 2017.  
M. le Maire comprend sa demande mais l'arrêté est déjà parti pour paiement.  
Il entend cette remarque pertinente et propose à titre exceptionnel d'attribuer le plafond de **800 €**.  
**Le conseil donne son accord à l'unanimité sur le projet qui sera envoyé au Comité Social Territorial du CDG 45.**
- Nous avons reçu la convention signée par le CDG 45 concernant la médecine préventive.  
Celle-ci est établie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sera valable par tacite reconduction pour 3 ans.

## Point Loisirs-Festivités :

- **04 octobre :** réunion loisirs.
- Les dernières organisations furent du genre « spontanées » et finalement elles ont recueilli beaucoup de succès. 31 octobre, 45 personnes pour un Halloween particulier à la salle et pour faire des jeux de société. Le 17 novembre, avec 39 personnes pour partager le « Beaujolais nouveau ».
- Bilan 2023 du Cinéma dans mon village, 316 spectateurs, 62 de moyenne, ce qui est très satisfaisant en seulement 5 dates pour cette première année. Grâce à ces bons résultats, nous conserverons le cinéma en 2024.
- **Noël 2023**  
Pour les jeunes, un spectacle est proposé le samedi 16 décembre à 14h30, il faut remercier le spectacle effectué par Mme Sabine Wallace et M-Christine et l'implication de la famille MASSON, Marie-Josée et Daniel ainsi que de Julie Guillemain. Pour les anciens, M. le Maire a commandé des colis au « Pressoir » d'Amilly. Récupérés par M. Boussin ce matin, ils commenceront à être distribués à la fin du spectacle des enfants le 16 décembre.  
M. Gauvin a demandé des devis pour le restaurant « Cantal Betz » de Bazoches et au « Biquin » de Ferrières. Le conseil valide le restaurant de Ferrières et la date du 28 décembre sera proposée.  
M. le Maire déplore qu'il y ait très peu de réponse quant à la participation des enfants au spectacle ainsi que pour venir récupérer le colis.  
Pour l'an prochain, il propose de mettre une date butoir stricte car il faut trop souvent aller à la pêche aux informations.
- **Activités 2024**  
Mme Lapeyre a proposé une réunion de la commission loisirs pour évoquer la gestion de la bibliothèque et des ateliers jeux. Date à décider début janvier.
  - La première date pour le cinéma sera le vendredi 26 janvier 2024. Il s'agira d'une séance ciné-débat sur l'agriculture intergénérationnelle. M le Maire a demandé à Cédric Boussin s'il voudrait bien y participer. Il verra également avec un autre agriculteur du village.
  - Première réunion de préparation le 5 décembre pour le comice agricole qui se tiendra à Courtenay les 24/25 août à Courtenay. 7 participants, réflexion en cours pour réaliser un char.
  - D'autres festivités seront à définir, Pâques (31 mars), vide grenier. Le moment fort devrait être la remontée de la cloche envisagée mi-septembre.
- **Vœux de la municipalité**  
M. le Maire demande l'avis du conseil pour la date des vœux de la municipalité. La date retenue sera confirmée en fonction de la disponibilité de certains élus contactés pour y participer. Pour le moment nous avons les vendredis 12 ou 19 janvier ou plus tard le 27 janvier.

## **4 - Décision modificative pour créditer au compte 67.**

Le service des finances nous demande de créditer la somme de 71,08 € pour clôturer le départ en retraite de l'agent technique communal.

Il est proposé de retirer la somme de 80 € sur compte 615221 (Bâtiments publics).

**Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention**

## **5 - Délibération pour l'ancien compte du C.C.A.S.**

M. le Maire rappelle que suite à la délibération prise le 8 septembre 2023, il faut maintenant que le conseil se prononce sur le devenir de ce compte qui nous rapporte annuellement 18,24 € d'intérêts.

Après de longues recherches, Mme Damprunt Conseillère aux Décideurs Locaux du Centre des Finances Publiques de Montargis nous a informé que ces intérêts proviennent d'un ancien compte de 340,37 €, somme émanant d'une donation à la commune et détenu par la D.R.F.I.P. Dans un premier temps, il est nécessaire de supprimer ce compte.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour soit supprimer définitivement ce compte et réintégrer le capital dans le budget général, soit d'ouvrir un nouveau compte titre pour continuer de percevoir les intérêts.

Il rappelle qu'il s'agissait au départ d'une donation. Le choix majoritaire du conseil est de supprimer ce compte.

**Vote : 8 Pour 0 Contre 2 Abstentions (JL Chevalier-C Lapeyre)**

## **6 - Vote de demande de subvention au titre du Fond Vert.**

M. le Maire explique qu'après sa rencontre le 8 novembre avec monsieur le Sous-Préfet de Montargis, il y a une possibilité d'aide de l'état pour passer les éclairages publics du village et des hameaux en lampes à L.E.D.

Le devis présenté par SOMELEC pour la totalité des éclairages ainsi que l'installation d'horloges socio astronomiques s'élèvent à 28 148 € HT – **33 777.60 € TTC.**

Répartition financière proposée par le Maire.

28 148 € HT, aide de 80 % d'après le Sous-Préfet, donc une aide possible de 22 518 €.

Reste à charge de 5 630 € (20%/HT) + 5 629,60 de TVA = **11 259,60 €.**

Au montage du dossier, il sera vu si possible de prévoir ces travaux sur 2 années.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal en précisant que pour le moment il ne s'agit que de l'autoriser à monter le dossier de subvention.

**Vote : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention**

## 7 - **Délibération pour la loi d'accélération des énergies renouvelables.**

M. le Maire reprend les différentes étapes concernant cette loi datant du 10 avril 2023.

Le 13 octobre, M Chevalier a assisté à une réunion organisée par des associations à la mairie d'Amilly.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur des zones du territoire communal en capacité d'accueillir des énergies renouvelables qui peuvent être de l'éolien, de la méthanisation, de la géothermie ou des panneaux photovoltaïques. Il rappelle que dans sa délibération 32 du 12 avril 2023, le conseil avait voté contre des projets éoliens sur le territoire de la commune.

Il propose d'informer les habitants d'une concertation avec prise de rendez-vous pour ceux qui auraient des projets sur leurs propriétés.

M. le Maire propose le texte suivant qui sera inclus dans la trame envoyée par la 3CBO :

« **Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique qu'il s'est déjà positionné le 21 avril 2023 à propos des projets éoliens par les délibérations 32-2023 en ce qui concerne notre commune et 33-2023 contre le projet de Griselles.**

**Il a pris en compte la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 avril 2023.**

**Ce sujet est régulièrement abordé et l'a été ce jour de manière officielle.**

**Conscient des sollicitations et des besoins en matière d'énergies renouvelables mais aussi soucieux de la préservation du caractère particulier de nos paysages de l'est du Gâtinais, le conseil restera vigilant sur les projets qui pourraient être déposés.**

**Un dossier sera ouvert en mairie, consultable par les habitants intéressés par un projet personnel et des rendez-vous avec les élus seront proposés aux habitants candidats.**

**Ceci permettra ensuite d'établir une liste exhaustive des possibilités sur le territoire communal.**

**De son côté la mairie étudiera les possibilités sur ses propriétés.**

**D'autre part un travail est actuellement fait avec notre communauté de communes, 3CBO, par rapport au futur PLUiH qui n'est pas encore validé. »**

**Vote : 10 Pour**

**0 Contre**

**0 Abstention**

## 8 - **Orientation budgétaire 2024** : Présentation des projets de travaux 2024 et décisions.

M. le Maire propose les actions suivantes pour l'année 2024, certains projets feront l'objet d'une délibération immédiate, d'autres feront l'objet d'une étude particulière.

Il attire l'attention du conseil sur le fait que nous avons encore une infiltration d'eau au-dessus de la porte d'entrée côté bar. La toiture en « shingle » est défectueuse. La question se pose de la réfection de cette toiture, pour laquelle nous n'avons pas de devis récent et qui sera inévitablement très coûteux.

Ceci pouvant hypothéquer certains travaux prévus ci-après.

M. Boussin se propose pour poser un « PDM » qui sera collé à partir du haut.

### **Travaux** :

#### 1/ **Réfection de la cloche et sonnerie électrique.**

- **Devis BODET Campanaire : 19 336,80 € HT \* 23 204,16 € TTC**  
Option remplacement du « Mouton » 3 155 € HT, 3 786 € TTC = 26 990,16 € TTC.
- **Devis GOUGEON : 16 347,00 € HT X 19 616,40 € TTC**

M. le Maire et M. Boussin se sont rendus au salon des maires le 22 novembre pour rencontrer les 2 entreprises.

Après contact avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles**, une aide de 40 % nous est acquise.

Suite à demande à la **D.R.A.C.** le 30 novembre M. le Maire a reçu le 4 décembre, l'avis de l'expert campanaire du ministère de la culture sur ces 2 propositions techniques qui s'avèrent proches.

**Après analyse des deux offres, une seule entreprise propose en plus des travaux liés à la cloche, la réfection des accès au clocher, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le devis de la société GOUGEON.**

**Vote : 10 Pour**

**0 Contre**

**0 Abstention**

Avec le choix de l'entreprise GOUGEON, l'aide de 40 % de la **D.R.A.C.** représentera **6538 €**.

Le reste à charge brut sera de **13 078,40 €**.

M. le Maire souhaite créer une commission spécifique pour traiter de ce sujet en préparant rapidement un dossier argumenté avec la fondation du patrimoine. L'objectif sera d'obtenir une souscription la plus élevée possible en faisant appel aux particuliers et aux entreprises.

Première réunion, avec la déléguée du patrimoine ouverte aux conseillers, lundi 18 décembre à 11h00.

M. CHEVALIER propose d'axer fortement la communication sur ce projet en 2024, avec organisation des festivités visant à promouvoir cet événement, comme lors du comice agricole de Courtenay.

## **2/ Réfection du caquetoire de l'église Saint Loup**

La restauration de l'église débutée par le clocher en 2012, puis en 2017 pour la charpente et la toiture. Le dernier point non effectué est la toiture du caquetoire qui présente parfois des fuites.

Sa réfection pourrait s'accorder avec la restauration de la cloche et les cérémonies prévues.

M. le Maire rappelle qu'il reste toujours à refaire les couvertures des 4 contreforts, « oubliés lors de la réfection de la toiture malgré la supervision des travaux par un architecte ».

Malgré 3 demandes, un seul devis reçu de l'entreprise RODOT, 13 695,74 € HT – **16 434,89 € TTC.**

**M. le Maire reporte cette décision lorsque les 2 autres devis demandés seront arrivés.**

## **3/ Reprofilage rue des sablons et route de l'ancienne tuilerie avant l'entrée dans La Merville**

1 – **Entreprise VAUVELLE** : 4 937,50 € HT – **5 925 € TTC.**

Travaux à présenter à la redevance des mines ou amendes de police.

Aide de 30 % a minima : 1 481 €. Reste à charge pour la commune de **4 444 €.**

M. Touze trouve que ces reprises sur les routes sont moches car de couleur noire, il préférerait que ce soit de couleur rose. M. Boussin précise qu'il s'agit de reprofilage et non de bi-couche, ce qui n'est pas le même prix mais peut suffire à limiter la dégradation des bords de la route, objectif du reprofilage.

**Vote : 9 Pour                      0 Contre                      1 Abstention (Laurent Touze)**

## **4/ Réfection de la rue de la Buissonnière, Bi couche, VC 4, direction Chevannes**

1 – **Entreprise VAUVELLE** : 38 400 € HT – **46 080 € TTC.**

Travaux à présenter à la redevance des mines ou amendes de police.

Aide de 30 % a minima : 11 520 €. Reste à charge pour la commune de **34 560 €.**

**Vote : 10 Pour                      0 Contre                      0 Abstention**

## **5/ Sécurité routière :**

M. le Maire évoque certains points de sécurité routière et fait part de la réunion qu'il a eu le 12 décembre avec 2 responsables de l'unité des routes de Montargis.

**5.1** Il avait été envisagé la pose d'un miroir à l'intersection de la RD 146 (rue de la Buissonnière), pour sécuriser la traversée en direction de la rue du Menhir.

Cette solution n'est pas validée car cela nécessiterait des travaux de réfection des bordures.

En 2020, un devis pour cet aménagement faisait état de **13 460,22 € TTC.**

Le département préconise de réaliser d'augmenter la bande continue et de créer un intervalle plus avant dans le virage. Ceci sera effectué par l'équipe du département.

**5.2** Nous avons eu plusieurs remontées d'habitants des hameaux de La Merville et des Merles signalant une vitesse excessive.

2 solutions proposées par la Signalétique Vendômoise

- Devis pour 1 dispositif de 11 bandes rugueuses 1 846 € HT – **2 215,20 € TTC.**

Avis de la direction des routes. Ceci doit être posé à 100 m de la première maison, souvent après les gens se plaignent du bruit, surtout la nuit, avec parfois demande de retrait.

- Pose de 2 coussins berlinois avec panneaux règlementaires. 4 202 € HT – **5 042,40 € TTC.**

Avis de la direction des routes. Ces dispositifs ne tiennent pas dans le temps et se disloquent quand ils sont posés en pleine voie.

Compte-tenu du prix et des contraintes il faudrait réunir la commission travaux pour avoir une concertation sur le terrain avec les riverains pour éviter les remarques a posteriori de l'installation.

Mme Hamon propose la pose d'un panneau 50.

**5.3** Nous avons reçu ces derniers jours plusieurs messages d'un riverain de la rue de la Buissonnière qui se plaint que des voitures roulent trop vite et passent sur le bas-côté devant son portail.

Il nous sollicite pour mettre pour réaliser un trottoir.

Le conseil estime que cette proposition ne semble pas opportune à cet endroit.

Une solution sera étudiée puisque le projet de refaire cette route est prévue aux travaux 2024.

Voir ce qu'il serait possible de faire en matière de bordures, bande continue côté droit, plateau, bourrelet ralentisseur, esse au départ de la rue, toute solution pour d'une part ralentir les véhicules et d'autre part pour garantir la sécurité du riverain.

M le Maire lui avait suggéré d'utiliser sa deuxième entrée plus large et plus dégagée, offrant une sortie plus sécurisée de son domicile.

Une étude complémentaire et une rencontre avec ce riverain sont à prévoir en mairie dès-que possible.

## **6/ Aménagement des terrains de pétanque.**

En préambule M. le Maire demande où en est la création de l'association car depuis le 5 juillet nous n'avons pas eu de déclaration officielle. M Léthumier dit que l'association attend que les terrains soient faits pour être créée en particulier à cause de la prise de licence qui se contracte en année civile.

Présentation de 2 devis reçus pour la réalisation de la plate-forme de 4 terrains.

M Touze demande de quoi il s'agit. Ceci a déjà été évoqué lors de précédents conseils. Il est invité à aller derrière la mairie pour voir le terrassement effectué après l'enfouissement des réseaux.

1 – **Entreprise VAUVELLE** : 8 525 € HT – **10 230,24 € TTC**, pour les nouveaux terrains.

2 – **Entreprise Balança** : **V1** : 4 389 € HT – **5 266,80 € TTC**, pour les nouveaux terrains.

Un second devis a été demandé en intégrant la réfection du terrain existant.

**V2** : 6 598 € HT – **7 917,60 € TTC**, avec reprise du terrain existant.

**Le choix se porte sur la version 2 avec reprise de l'ancien terrain.**

Suivant les autres travaux, l'aide FAPO pourra être demandée.

**Vote : 9 Pour                      0 Contre                      1 Abstention (Laurent Touze)**

## **7/ Aménagement de la défense incendie 8, impasse de la croix du colombier**

1 – **Entreprise CITERNEO** :

Une citerne de 120 m3 et anti désherbage : 3 665,92 € HT - **4399,11 € TTC**.

– **Terrassement et apport de sablons** :

• **Société Vauvelle** : 900 € HT € - **1 080 € TTC**. *Uniquement 30 T de sablon.*

• **Entreprise Balança** : 2 856,65 € HT – **3 427,97 € TTC**.

Suite à l'entretien de M. le Maire avec M le Sous-Préfet de Montargis le 8 novembre, nous pouvons à nouveau espérer une aide de la D.E.T.R. de 50 % du Hors Taxes,

Le Conseil valide à l'unanimité la préparation de la plateforme par l'entreprise Balança et l'achat de la réserve chez CITERNEO.

M le Maire va demander à la société Balança de revoir son devis car il estime que le géotextile et les 2 épaisseurs de calcaire ne sont pas nécessaires. D'après la société CITERNEO, le tonnage est à revoir.

**Vote : 10 Pour                      0 Contre                      0 Abstention**

## **Prochaine réunion pour validation définitive des travaux 2024.**

M le Maire rappelle au conseil municipal que l'objectif est de valider les travaux qui pourront faire l'objet de demandes de subventions à la Préfecture, de la région et du département.

Compte-tenu que nous attendons encore des devis, il prévoit une réunion pour décider des investissements définitifs le **mercredi 10 janvier 2024** car il n'aura ensuite que jusqu'au **lundi 15 janvier 2024** pour envoyer les dossiers de subvention.

## **9 - Questions diverses.**

M. TOUZE demande à Monsieur le Maire où en est l'envoi du courrier à la Préfète du Loiret et aux Sous-Préfets, sur la mobilisation contre les projets d'éoliennes signé par les maires des communes riveraines. M. Chevalier répond qu'il attend toujours la signature promise de la mairie de Chevry-sous-le-Bignon. M. Touze conseille de ne pas attendre cette signature et d'envoyer le courrier ou de le remettre en mains propres lors d'une réunion avec la préfecture. M. Chevalier est d'accord avec cette proposition, il précise qu'il l'a déjà présenté au sous-préfet le 8 novembre et que la réunion prévue le 16 novembre avec la nouvelle Préfète a été annulée au dernier moment.

**Il propose à M TOUZE de l'aider pour ce dossier car il se retrouve bien isolé pour traiter cette démarche.**

M. GAUVIN transmet la demande de son fils Ruben d'installer un baby-foot dans la commune afin de faire des tournois.

M. le Maire rappelle qu'il avait annoncé le 13 janvier lors de ses vœux de créer un conseil municipal des jeunes.

Malheureusement cette idée n'a pas donné lieu à des retours.

Le Maire rappelle que son idée est de réunir ces citoyens de demain pour faire des propositions à soumettre au conseil municipal, donc cette demande pourrait s'inscrire dans une participation des jeunes du village.

Depuis le 11 novembre il a eu quelques contacts à ce sujet et qui vont dans le bon sens et proposera une réunion début janvier.

## **Séance levée à 21h20**

La secrétaire de séance,



Nadège HAMON

Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER